



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

concours d'entrée

Question écrite n° 4448

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la hausse des frais d'inscription aux concours pour les étudiants des classes préparatoires scientifiques. Les écoles d'ingénieurs recruteront dorénavant leurs candidats sur un seul concours appelé Banque d'épreuves physique technologie. Cette banque avait pour but de supprimer les problèmes de calendrier et de diminuer les frais d'inscription. Or, les frais de dossiers et d'inscription semblent être passés d'environ 2 000 francs en 1996 à environ 12 000 francs cette année. Ce système remet fortement en cause l'égalité entre les étudiants. Il lui demande comment il justifie cette évolution dans le recrutement des élèves ingénieurs, sélectionnés non plus par leur travail mais suivant les revenus de leurs parents. Il lui demande également ce qu'il compte faire pour ramener ces frais à un niveau raisonnable et éviter ainsi de léser les étudiants les plus modestes.

Texte de la réponse

Les frais des dossiers pour les écoles recrutant sur la banque d'épreuves PT étaient en moyenne par élève de 2 656 francs en 1997. Il est évidemment possible à un candidat de s'inscrire à toutes les écoles, soit cinquante-cinq, mais cela n'apparaît guère réaliste : en 1997, 59 candidats sur 2 310 inscrits avaient fait ce choix (2,6 %). Il n'en demeure pas moins que le coût des frais de dossier est un problème réel car susceptible de constituer un obstacle pour la démocratisation nécessaire à l'accès aux grandes écoles. Il convient de rappeler, par ailleurs, que les boursiers (plus de 20 % des candidats) sont exonérés des frais précités. Les établissements ont été invités à réaliser des économies notamment par le regroupement dans des concours communs et la diminution du nombre d'épreuves écrites et orales. A la lumière des résultats de la session 1997, d'autres possibilités d'économies sont explorées et l'hypothèse d'un coût forfaitaire d'inscription aux épreuves écrites et orales calculé au prorata du nombre de places offertes est examinée avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4448

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3382

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4786